VAR
CONSEIL GÉNÉRAL

RD 560 Sillans la Cascade PR 55+935 - Pont sur la Bresque et traversée du village.

- Les problèmes mis en avant pour la réalisation de ce projet sont les suivants :
- impossibilité de se croiser sur le pont, et sur environ 200 m de RD en montant au village, aujourd'hui en alternat par feux,
- mise en sécurité des piétons sur l'ouvrage.

Le projet d'élargissement d'ouvrage de 1991 n'avait pas reçu d'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), ce projet a donc été dans un premier temps abandonné.

Par la suite un nouveau projet a été étudié et plusieurs solutions ont été proposées aux élus de la commune, sur la base d'une passerelle dédiée aux déplacements doux en amont de l'ouvrage actuel. L'avant-projet de cette passerelle a été validé néanmoins :

- il subsistait les problèmes de procédures « loi sur l'eau »,
- le problème de croisement des véhicules sur l'ouvrage n'était pas résolu
- l'utilisation de la passerelle par les piétons et les cyclistes n'était pas probante, cette dernière ne se situant pas sur le tracé le plus court entre le parking de l'école et le centre bourg.

Coût estimé des travaux de la passerelle est de 800 000€.

- Récemment une nouvelle réflexion globale sur ce projet a été menée.

Les services du Département ont donc rencontré par deux fois M. Gilet, de l'ABF (le 10/04 et le 18/05) à qui a été soumis l'avant-projet de 1991 qui prévoyait l'élargissement de l'ouvrage existant vers l'amont, et le recalibrage de la chaussée vers le centre ville. Cette solution a le mérite de traiter les problèmes routiers et les déplacements doux par la création de trottoirs de part et d'autre de la chaussée, tout en préservant l'environnement de l'ensemble du site.

M. Gilet qui connaît parfaitement le site et cette affaire, n'est pas contre ce projet sous réserve de garder l'esthétique aval de l'ouvrage mis à part les dispositifs réglementaires de garde-corps. Il souhaiterait à l'amont, la reproduction de la voûte, même si elle n'est pas structurelle. Quant au mur de soutènement de la route vers le centre ville, il est prêt à accepter un ouvrage reproduisant l'aspect actuel, tel qu'un mur BA avec parement pierre sèches, comme nous le faisons fréquemment. De plus il a demandé que l'aspect paysager soit conservé.

Le projet, élargissement du pont et mur de soutènement empièterait sur des terrains du Département, classés en ENS. La Direction de l'Environnement n'est pas opposée à cet aménagement sous réserve de garder l'aspect général du site comme l'ABF le préconise.

Le principe du projet d'élargissement de 1991 a donc été reproposé au Conseiller Général, Louis Reynier et aux membres du conseil municipal présents avec le phasage suivant :

1. Elargissement du pont solutionnant ainsi les circulations piétonnes et routières,
2. Elargissement de la RD et cheminement piétonnier par la construction d'un mur de soutènement (ou autres),
3. Aménagement éventuel de la RD et de l'EV8 au travers de la place du 8 mai suivant le projet communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a préféré la dernière proposition d'élargissement d'ouvrage.

Le calendrier suivant a donc été proposé :

- 2013 consultation pour une maîtrise d'œuvre externe (analyse des offres en cours CAO le 21/10/2013),
- 2014 : études de l'élargissement de l'ouvrage et procédures,
- 2015 : consultation des entreprises,
- 2015/2016 : travaux 1ere phase.

Coût estimé des travaux des 1 500 000€.